

AGIR QUÉBEC-CANADA

ÉQUITÉ — ÉCONOMIES — GRATUITÉ

PLAN DE SOUSTRACTION MINISTÉRIELLE

De 23 à 12 ministères · 11 ministres de transition · Arrimage aux transferts Ottawa

En vigueur : Janvier 2027 · Complété : Décembre 2029 · Aucune fusion avant transfert validé

Règle fondamentale d'arrimage : aucune fusion ministérielle ne peut être déclarée complète avant que toutes les mesures de transfert bloquantes aient été validées par le vérificateur général. Le ministre de transition ne ferme pas son ministère tant qu'un seul programme est encore actif sans homologue fédéral opérationnel. Fermer d'abord, transférer ensuite = rupture de service. Transférer d'abord, fermer ensuite = zéro vide.

SECTION 1 — DEUX TYPES DE MINISTRES AU CONSEIL DES MINISTRES AQC

Ministres des 12 ministères cibles	Ministres de transition (11)
Dirigent le Québec restructuré d'An 1 à la fin du mandat	Mandat unique : livrer la soustraction de leur ministère
Mandat politique normal — 4 ans	Mandat terminal fixe — aboli dès la soustraction complète
Autorité sur les programmes qui demeurent québécois	Autorité sur les programmes à transférer ou à abolir
Travaillent avec les sous-ministres permanents	Travaillent avec les agents de transfert de leur domaine
Siègent au Conseil des ministres pour toute la durée	Siègent jusqu'à la dissolution de leur ministère — puis libérés
Responsables des 12 ministères à long terme	Responsables d'une seule mission : vider et fermer

Le ministre de transition est l'équivalent politique de l'agent de transfert. L'agent de transfert négocie avec Ottawa — le ministre de transition démantèle de l'intérieur. Ils travaillent ensemble : le ministre ouvre les portes politiques, l'agent exécute opérationnellement. Leur mandat prend fin le même jour — quand le VG valide la clôture de la dernière mesure de leur domaine.

SECTION 2 — CARTE DE FUSION : 23 → 12 MINISTÈRES

#	Ministère(s) dissous	Nouveau ministère AQC	Mesures bloquantes	Soustraction	Min. transition
1	Économie, Innovation et Énergie (MEIE)	Finances et Économie	2 ● 4 ● 1 ●	An 3	1 ministre
2	Enseignement supérieur (MES) + Famille (MFF)	Éducation, Formation et Famille	2 ● 1 ●	An 3	2 ministres
3	Travail (MTravail) + Emploi et Solidarité sociale (MESS) + Immigration (MIFI)	Travail, Emploi et Solidarité	2 ● 3 ● 3 ●	An 3	3 ministres
4	Sécurité publique (MSP)	Justice et Sécurité publique	1 ● 2 ●	An 3	1 ministre
5	Ressources naturelles et Forêts (MRNF)	Environnement et Ressources naturelles	1 ● 2 ● 1 ●	An 3	1 ministre
6	Affaires municipales et Habitation (MAMH)	Transports et Infrastructure	2 ● 5 ●	An 2-3	1 ministre
7	Tourisme + Relations internationales et Francophonie	Culture, Communications et Sport	1 ● 3 ●	An 2	2 ministres
TOTAL — 7 fusions · 11 ministères dissous · 12 ministères cibles				An 2 à An 3	11

RÉSULTAT FINAL — 23 MINISTÈRES → 12 MINISTÈRES CIBLES

Voici les 12 ministères qui demeurent opérationnels à la fin du mandat AQC (An 3 — 2029), inspirés du modèle de l'Île-du-Prince-Édouard.

#	Ministère AQC (cible)	Ministères absorbés ou fusionnés	Échéance
1	Santé et Mieux-être	MSSS (rationalisé) — reste québécois	An 1–3
2	Finances et Économie	MFQ + absorption MEIE (An 3)	An 3
3	Éducation, Formation et Famille	MEQ + absorption MES + MFF (An 3)	An 3
4	Travail, Emploi et Solidarité	Fusion MTravail + MESS + absorption MIFI (An 3)	An 3
5	Justice et Sécurité publique	MJQ + absorption MSP (An 3)	An 3
6	Environnement et Ressources naturelles	MELCCFP + absorption MRNF (An 3)	An 3
7	Transports et Infrastructure	MTQ + absorption MAMH (An 2–3)	An 2–3
8	Culture, Communications et Sport	MCC + absorption Tourisme + Relations int. (An 2)	An 2
9	Agriculture et Alimentation	MAPAQ (rationalisé, fonctions résiduelles après transferts)	An 1–3
10	Développement social et Aînés	Fonctions résiduelles MESS (aînés, aide sociale résiduelle)	An 1–3
11	Éducation primaire et secondaire	MEQ (fonctions primaires/secondaires — intégré dans ministère 3)	An 1
12	Conseil exécutif — Bureau du Premier ministre	Coordonne les agents de transfert — Rapport au VG	An 1
→	12 ministères opérationnels	11 ministères dissous — Zéro coupure de services	Déc. 2029

SECTION 3 — FICHES DE SOUSTRACTION PAR FUSION

FUSION 1 — Économie, Innovation et Énergie (MEIE) → Finances et Économie

Soustraction : An 3 · Absorbé par : Ministère des Finances du Québec · 1 ministre de transition

Mandat du ministre de transition

Transférer l'ensemble des programmes d'aide directe aux entreprises, d'innovation et d'exportation vers leurs équivalents fédéraux. Réduire le MEIE à zéro programme actif, puis le fusionner avec le Ministère des Finances pour former le nouveau ministère Finances et Économie.

Mesures de transfert bloquantes — doivent être validées avant la soustraction

#	Mesure	Diff.	Phase	Agent responsable
8	Aide directe entreprises → ISDE/DEC	●	An 2	→ Voir fiche agent
9	Abolition CRIC → SR&ED fédéral	●	An 2	→ Voir fiche agent
10	Antennes régionales MEIE → DEC	●	An 1	→ Voir fiche agent
11	Exportations → EDC	●	An 2	→ Voir fiche agent
12	Politique énergétique → RNCAN	●	An 2	→ Voir fiche agent
13	Investissement Québec → BDC	●	An 3	→ Voir fiche agent
14	Protection consommateur → fédéral	●	An 1	→ Voir fiche agent

Mesure critique (verrou de soustraction) : Mesure 13 (● An 3) — IQ→BDC : dernière mesure avant soustraction

FUSION 2 — Enseignement supérieur (MES) + Famille (MFF) → Éducation, Formation et Famille

Soustraction : An 3 · Absorbé par : Ministère de l'Éducation (MEQ) · 2 ministres de transition

Mandat du ministre de transition

Le ministre du MES pilote la fusion MES-MEQ (mesure 16). Le ministre de la Famille pilote le transfert des garderies à Ottawa avec les clauses de standards québécois (mesure 70) et de la formation main-d'œuvre (mesure 71). Les deux postes sont abolis à la fin de l'An 3.

Mesures de transfert bloquantes — doivent être validées avant la soustraction

#	Mesure	Diff.	Phase	Agent responsable
16	Fusion MEQ + MES → 1 ministère	●	An 2	→ Voir fiche agent
70	Garderies → Ottawa + standards QC	●	An 3	→ Voir fiche agent
71	Formation main-d'œuvre → EDSC	●	An 2	→ Voir fiche agent

Mesure critique (verrou de soustraction) : Mesure 70 (● An 3) — Garderies vers Ottawa : négociation constitutionnelle majeure avec clause linguistique

FUSION 3 — Travail (MTravail) + Emploi et Solidarité sociale (MESS) + Immigration (MIFI) → Travail, Emploi et Solidarité

Soustraction : An 3 · Absorbé par : Nouveau ministère fusionné (nommé An 3) · 3 ministres de transition

Mandat du ministre de transition

Trois mandats parallèles : (1) Ministre de l'Immigration pilote le transfert complet MIFI→IRCC avec clauses de francisation. (2) Ministre du Travail pilote l'extension du Code canadien et l'abolition de son propre ministère. (3) Ministre de l'Emploi et de la Solidarité pilote les allocations et la francisation, puis fusionne son ministère. Soustraction finale : fin An 3.

Mesures de transfert bloquantes — doivent être validées avant la soustraction

#	Mesure	Diff.	Phase	Agent responsable
44	Immigration (MIFI) → IRCC	●	An 3	→ Voir fiche agent
45	Francisation → Settlement Program IRCC	●	An 2	→ Voir fiche agent
46	Allocations familiales → PCE fédérale	●	An 2	→ Voir fiche agent
54	Code canadien du travail → tous QC	●	An 3	→ Voir fiche agent
55	Salaire minimum → 17,75\$/h	●	An 1	→ Voir fiche agent
57	Interdiction briseurs de grève	●	An 1	→ Voir fiche agent
58	Abolition Min. Travail QC	●	An 2	→ Voir fiche agent
69	Transfert MIFI complet → IRCC	●	An 3	→ Voir fiche agent

Mesure critique (verrou de soustraction) : Mesures 44, 54, 69 (● An 3) — trois négociations rouges simultanées : immigration, code du travail et MIFI complet

FUSION 4 — Sécurité publique (MSP) → Justice et Sécurité publique

Soustraction : An 3 · Absorbé par : Ministère de la Justice du Québec · 1 ministre de transition

Mandat du ministre de transition

Transférer l'intégralité du Service correctionnel du Québec (SCQ) au Service correctionnel du Canada (SCC). Abolir la Commission québécoise des libérations conditionnelles. Garantir la continuité des services aux détenus durant la transition. À la fin de l'An 3, le MSP est dissous et ses fonctions résiduelles rejoignent le Ministère de la Justice.

Mesures de transfert bloquantes — doivent être validées avant la soustraction

#	Mesure	Diff.	Phase	Agent responsable
38	Abolition CQLC → CLCC	●	An 2	→ Voir fiche agent
39	Peines < 2 ans → SCC	●	An 3	→ Voir fiche agent
40	Réhabilitation carcérale → SCC	●	An 3	→ Voir fiche agent

Mesure critique (verrou de soustraction) : Mesures 39-40 (● An 3) — transfert du système correctionnel québécois au SCC fédéral : dossier le plus sensible en termes de droits des détenus

FUSION 5 — Ressources naturelles et Forêts (MRNF) → Environnement et Ressources naturelles

Soustraction : An 3 · Absorbé par : MELCCFP (rebaptisé) · 1 ministre de transition

Mandat du ministre de transition

Transférer les programmes agricoles résiduels vers AAC, les parcs vers Parcs Canada. Puis réaliser la fusion interne MELCCFP+MRNF (mesure 24). La soustraction du MRNF EST la mesure 24 — les deux événements sont simultanés. Le ministre du MRNF pilote sa propre absorption dans le MELCCFP.

Mesures de transfert bloquantes — doivent être validées avant la soustraction

#	Mesure	Diff.	Phase	Agent responsable
20	Parcs provinciaux → Parcs Canada	●	An 2	→ Voir fiche agent
24	Fusion MELCCFP + MRNF	●	An 3	→ Voir fiche agent
63	Recherche agricole → AAC	●	An 1	→ Voir fiche agent
64	Filières bioalimentaires → AAC	●	An 2	→ Voir fiche agent

Mesure critique (verrou de soustraction) : Mesure 24 (● An 3) — la fusion MELCCFP+MRNF est elle-même la mesure de soustraction : c'est l'acte de fermeture

FUSION 6 — Affaires municipales et Habitation (MAMH) → Transports et Infrastructure
 Soustraction : An 2-3 · Absorbé par : Ministère des Transports du Québec (MTQ) · 1 ministre de transition

Mandat du ministre de transition

Transférer tous les programmes d'infrastructure municipale, de logement social et de financement des villes vers leurs équivalents fédéraux. Aucune mesure rouge — soustraction possible dès que toutes les mesures jaunes sont complétées (fin An 2 ou début An 3). Premier ministère pouvant être aboli selon le rythme réel des transferts.

Mesures de transfert bloquantes — doivent être validées avant la soustraction

#	Mesure	Diff.	Phase	Agent responsable
36	Infra municipales → Infrastructure Canada	●	An 2	→ Voir fiche agent
37	Logement abordable → SCHL	●	An 2	→ Voir fiche agent
47	Abolition MIQ — Jour 1	●	An 1	→ Voir fiche agent
48	Ponts → agence fédérale unique	●	An 1	→ Voir fiche agent
49	Subventions routières → fédéral	●	An 2	→ Voir fiche agent
52	Financement direct fédéral → villes	●	An 2	→ Voir fiche agent
72	SHQ logement social → SCHL	●	An 2	→ Voir fiche agent

Mesure critique (verrou de soustraction) : Mesure 72 (● An 2) — transfert SHQ→SCHL : dernière mesure avant soustraction possible dès fin An 2

FUSION 7 — Tourisme + Relations internationales et Francophonie → Culture, Communications et Sport
 Soustraction : An 2 · Absorbé par : Ministère de la Culture et des Communications · 2 ministres de transition

Mandat du ministre de transition

Aucune mesure rouge. Le ministre du Tourisme pilote la migration vers Destination Canada et la dissolution de son ministère. Le ministre des Relations internationales pilote le transfert des fonctions résiduelles, la dissolution de son ministère

et l'intégration des délégations du Québec à l'étranger dans les ambassades et hauts-commissariats canadiens correspondants — selon le modèle Ontario déjà en vigueur. Exception : la Délégation générale du Québec à Paris conserve son statut quasi-diplomatique distinct, ses privilèges et immunités, et sa lettre de mission au président de la République française — son intégration administrative dans l'ambassade canadienne est partielle (fonctions support seulement). Pour toutes les autres représentations (New York, Londres, Bruxelles, Tokyo, Mexico, Washington, Atlanta, Chicago, Los Angeles, Rome, Séoul, Singapour, Dakar, São Paulo, Houston, Boston, Shanghai, Shenzhen) : intégration complète dans les missions diplomatiques canadiennes correspondantes, avec maintien d'un conseiller sectoriel québécois (économie, culture, immigration selon le poste) intégré dans l'équipe de l'ambassade. Économie estimée : 400 à 600 M\$/an (loyers, administration, doublons). Classification : ● An 3 — négociation d'un protocole Québec-Ottawa sur les clauses de mandat sectoriel québécois dans chaque ambassade. Première fusion du Conseil des ministres AQC à être complétée — signal politique fort en fin d'An 2.

Mesures de transfert bloquantes — doivent être validées avant la soustraction

#	Mesure	Diff.	Phase	Agent responsable
25	CALQ → Conseil des arts Canada	●	An 2	→ Voir fiche agent
26	SODEC → Téléfilm Canada	●	An 2	→ Voir fiche agent
27	Tourisme → Destination Canada	●	An 1	→ Voir fiche agent
28	Pêches commerciales → MPO	●	An 2	→ Voir fiche agent

Mesure critique (verrou de soustraction) : Toutes les mesures sont vertes ou jaunes (An 1-2) — première fusion possible dès fin An 2

SECTION 4 — SÉQUENCEMENT GLOBAL : 23 → 12 EN 3 ANS

Période	Événement	Ministères encore actifs	Signal politique
Oct–Déc 2026	Transition · Nomination des 11 ministres de transition · Briefing des dossiers	23	<i>Conseil des ministres inaugural — deux types de ministres annoncés publiquement</i>
An 1 — 2027	Transferts verts complétés · Aucune fusion encore — processus en cours · Mesures 47, 48, 55, 57 livrées Jour 1	23	<i>MIQ aboli Jour 1 · Salaire minimum aligné Jour 1 — deux signaux immédiats</i>
An 2 — 2028	Fusion 7 complétée (Culture/Tourisme) · Fusion 6 en cours · Transferts jaunes majoritairement complétés	21	<i>Premier ministère aboli en An 2 · Preuve que le modèle fonctionne</i>
An 3 — 2029	Fusions 1 à 6 complétées · 12 ministères opérationnels · 11 ministres de transition libérés	12	<i>Objectif atteint · Rapport final VG · Tableau de bord fermé</i>

L'argument rhétorique AQC : « Nous formons un gouvernement de 23 ministres dont 11 ont pour mandat explicite d'abolir leur propre poste. Aucun gouvernement canadien n'a jamais fait ça. C'est la preuve que nous sommes sérieux. »

AGIR QUÉBEC-CANADA — 23 ministères en 2027 · 12 ministères en 2029 · 11 ministres qui s'abolissent eux-mêmes